

Quelques renseignements sur les derniers religieux de Cuissy

Dans un article très documenté, paru ici-même en 1985¹, la très bonne connaisseuse de l'abbaye de Cuissy, qu'est Melle Martine Plouvier, présentait longuement ce que l'on pouvait savoir des derniers religieux de cette abbaye. Il s'agit ici d'apporter en toute simplicité, près de trente ans plus tard, quelques renseignements que j'ai pu glaner, de-ci, de-là, qui viennent compléter la biographie de ces religieux. Il reste encore malheureusement bien des zones d'ombre!

Claude FLAMIN. Le dernier abbé de Cuissy était né à Wasigny, et avait été baptisé le jour de sa naissance, 22 février 1719, par le prieur-curé du lieu, fr. Ambroise Pelletier. Ce dernier indique, comme profession du père de l'enfant: cordonnier².

Célerier de Cuissy en 1748, il est prieur claustral de Resson au moins en juillet 1752 et décembre 1753. On le retrouve en 1763 prieur claustral de Saint-Paul de Verdun, fonction qu'il n'exerça pas longtemps, puisque l'année suivante le roi Louis XV le nomma à l'abbaye de Cuissy.

Dans la *Semaine du Vermandois* de 1860, on trouve quelques indications le concernant³, entre autres son élection comme évêque constitutionnel, élection qu'il déclina. On indique (p. 204) qu'en 1860, un portrait

¹ Martine PLOUVIER, «La communauté religieuse de l'abbaye de Cuissy à la Révolution», dans: *Analecta Praemonstratensia*, t. 61, 1985, p. 257-287.

² Toutes les indications d'état-civil des religieux ont été vérifiées, pour autant qu'il était possible, sur les registres de catholicité et d'état-civil. Ceux-ci sont maintenant «en ligne», gratuitement, pour l'Aisne, la Meuse et les Vosges, et le sont également pour la Meurthe-et-Moselle depuis le 1er janvier 2012.

³ *Semaine du Vermandois*, 1860, p. 203-205, puis aux p. 219-221. La *Semaine du Vermandois* est un périodique hebdomadaire (au moins en théorie), qui était imprimé à Saint-Quentin (Aisne), sous la Deuxième République, sous le Second Empire, et sous la Troisième République. Cet organe jouait un peu le rôle des *Semaines religieuses* comme il y en eut dans tous les diocèses de France. C'est l'époque, surtout sous la Deuxième République et le Second Empire, où beaucoup d'évêques pressaient leurs prêtres de s'intéresser à l'histoire religieuse locale, et en particulier en les invitant à interroger les personnes les plus âgées de leur paroisse. La *Semaine du Vermandois* ne fait pas exception à cette règle. Pour tous les numéros d'une année donnée, la pagination était continue, sans reprendre la pagination à la page 1 à chaque nouveau numéro.

La lettre, pleine d'humilité et en même temps de dignité, par laquelle, le 3 février 1791, l'abbé Claude Flamin refusa d'être le premier évêque constitutionnel de l'Aisne, est à trouver à Laon, Archives départementales (= AD) Aisne, L 632.

le représentant était conservé dans la galerie du grand séminaire de Soissons. Il serait utile de partir à la recherche de ce portrait... au cas où il existerait toujours.

On voit l'abbé de Cuissy intervenir, à plusieurs reprises, au début de 1791, pour appuyer les demandes des religieux restés dans l'abbaye, auprès de l'administration nouvelle, directoire du district de Laon, qui en réfère à l'instance supérieure, le directoire du Département séant lui aussi à Laon. Ainsi, Flamin demande qu'on lui abandonne sa crosse, et que l'on distribue aux religieux des livres ascétiques prélevés sur la bibliothèque de la communauté. La réponse est donnée dans la séance du 15 février 1791 (l'abbé vient de refuser la mitre constitutionnelle), et le Département fait savoir au District, que cette crosse vient de Charles Martin précédent abbé de Cuissy, que Flamin avait été élu évêque constitutionnel, et lui délaisse cependant la crosse qu'il réclame, bien qu'il ne puisse plus s'en servir (puisqu'aucun abbé ne peut plus officier en France d'après la Loi). Quant aux livres, le partage des livres de piété sera fait en faveur des religieux par Claude Pioché, commissaire du Département actuellement à Cuissy, et on abandonnera à l'abbé les livres achetés par lui.

Dans la séance du 18 mars 1791 du même district de Laon, on examine la demande de Flamin, de recevoir une paire de flambeaux, un huillier et six cuillers d'argent. Mais il ne semble pas que l'abbé ait appuyé une nouvelle demande des religieux auprès de l'administration, demande étudiée dans la séance du 8 avril 1791: les religieux demandent que leurs bestiaux soient vendus, et que l'on se décide enfin à leur allouer les 150 £ qui ont été promises à chacun d'entre eux, lors de la séance du 26 janvier 1791, pour qu'ils puissent acheter une douzaine et demie de chemises de toile en place de celles de serge qu'ils portaient jusqu'alors. Près de deux mois plus tard... les subsides pour acheter de telles chemises, n'ont toujours pas été versés: les religieux réclament à nouveau, et, dans sa séance du 28 mai 1791, le Département fait savoir au district de Laon, que le paiement de ces sommes sera fait dans le courant du mois prochain⁴.

⁴ Laon, AD Aisne, Q 460, ff. 55, 101 v°, 130 v°, 202 v°-203. La décision du Département, en date du 26 janvier 1791, citée plus haut (*Ibid.*, *id.*, f. 38-38 v°), avait été motivée par une demande des religieux de Cuissy: «attendu les changements opérés par les lois dans leur situation actuelle [qu'il fut pourvu à la nécessité où ils se trouvent actuellement de porter des chemises de toile en place de celles de serge qu'ils portoient précédemment...]. L'attendu de la décision n'est pas moins à citer: «en considération de tous les titres que la sagesse et la loyale gestion des exposants leur donne à l'humaine équité de l'administration il sera délivré à chacun des ci-devant prieur et religieux de Cuissy une

L'acte de décès de Claude Flamin, à Trucy, 4 germinal an VI, 25 février 1798, en son domicile rue Basse, qualifie ses parents de: propriétaires.

Sur Jean François BERTON, on n'a pas de nouveaux renseignements, sinon que le dépouillement des tables décennales de Mercy-le-bas (Meurthe-et-Moselle actuelle, son lieu de naissance) montre qu'il n'y est pas décédé entre 1802 et 1861.

Henry BIGOT est bien fils de Pierre et de Marguerite Ramoy, on le sait grâce à l'indication portée au registre des ordinations de Laon au moment de sa tonsure 18 avril 1778⁵, mais on n'en sait pas plus sur sa famille, car le registre de catholicité de Dun manque pour les années 1748-1761.

Dans ses *Emigrés de la Meuse...*, Dubois dit que Bigot fut amnistié [de son émigration] le 22 brumaire an XI, 13 novembre 1802⁶. Il dut rentrer vers cette date, s'il ne l'était pas déjà, car le 24 nivôse an XI, 14 janvier 1803, cet ex-prémontré de Dun dépose à Montmédy les différentes pièces nécessaires pour faire liquider sa pension⁷.

D'après l'abbé Gaillemine⁸, qui prend le renseignement dans le *Pouillé...* de Robinet et Gillant⁹, Henry Bigot devint succursaliste d'Ecurey au 1er août 1814, et y mourut le 10 avril 1816.

Pour Christophe CHALONNIERS, dernier prieur-curé d'Iviers (Aisne actuelle, canton d'Aubenton), et premier succursaliste concordataire de

somme de cent cinquante livres pour leur servir à l'achat d'une douzaine et demie de chemises selon l'exposé de leur requête...». La suite de la requête de l'abbaye de Cuissy concernait les livres de la bibliothèque, dont les religieux souhaitaient le partage entre eux. Là aussi, l'administration se montrait à la fois soucieuse des biens publics, et du service à rendre aux requérants. Elle décida de ne leur partager que les livres «de religion à leur usage journalier et purement ascétiques, et non d'autres tels que bibles polyglottes, bibles in-folio, saints pères, conciles, etc...».

⁵ *Ibid.*, G 2492.

⁶ P. DUBOIS, «Liste des émigrés, des prêtres déportés et des condamnés pour cause révolutionnaire du département de la Meuse», dans: *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-duc*, 4^e série, t. 8, 1910, p. 4-93, n° 139.

⁷ Bar-le-duc, AD Meuse, 3 V 2.

⁸ Abbé André GAILLEMIN, *Dictionnaire biographique des prêtres, religieux et religieuses nés en Meuse... pendant la Révolution et au Concordat (1789-1803)...*, Bar-le-duc, Société des lettres, sciences et arts [1983], 4 fascicules in-4°, ici: fasc. I, n° 223.

⁹ Abbé Nicolas-Narcisse ROBINET et Abbé J.-B.-A. GILLANT, *Pouillé du diocèse de Verdun...*, Verdun, 1899-1913, 4 vol. in-8°, ici: t. IV, p. 255, note 2 et p. 37*.

N.B. L'abbé Robinet est seul pour le t. 1er, l'abbé Gillant a ensuite mené seul l'édition de ce travail considérable.

ce lieu, on n'a pas trouvé à quelle date, et selon quelle formule, il prêta serment à la Constitution civile du clergé, mais il resta à Iviers, et jusqu'à la clôture des registres de catholicité le 4 novembre 1792, rédigeant et signant tous les actes en tant que curé. L'année précédente, en sa séance du 3 août 1791, le district de Vervins s'était occupé de liquider le traitement de C. Chalonniers: selon sa déclaration de ce qu'il avait eu comme revenus et dépenses de 1790, son revenu de 1790 était estimé, tous frais déduits, à 2076 £. Or son traitement légal devait être, au vu de la population de sa paroisse, de 1200 £: l'excédent perçu était donc de 876 £. Mais les décisions de la France en train de se régénérer par la plus merveilleuse des Révolutions, étaient de ne pas trop pénaliser ceux qui avaient eu en 1790 un trop-perçu. Les dispositions légales accordaient, dans ce cas, la moitié de l'excédent en question, ce qui, pour le curé d'Iviers, se traduit par une somme de 438 £. Donc le district de Vervins liquidait le traitement de C. Chalonniers pour 1790, à la somme totale de 1638 £¹⁰. On voit par cette manière de faire, que le traitement des curés avait été amélioré par la Révolution. De 700 £ de portion congrüe, qui devaient revenir aux curés, d'après la Déclaration royale de 1786, les nouvelles dispositions de la France régénérée avaient augmenté cette somme à 1200 £, et encore accordait-on en sus, la moitié de l'excédent à ceux qui en avaient eu en 1790!

Jean-Baptiste Laurent CONCET. A ma connaissance actuelle, c'est le seul de tous les prémontrés français de 1790, à avoir continué, ou mieux, repris, la vie religieuse, à cause de la rigueur des temps, dans une autre famille monastique. Et son parcours tient un peu du roman. Les archives de l'abbaye de Melleray (La Meilleraye de Bretagne, Loire-Atlantique) nous renseignent un peu sur ce parcours¹¹.

Concet quitte donc Cuissy à une date non connue. Le 24 février 1791, son abbé, avec le titre de «supérieur de la maison de Cuissy», lui avait remis une copie de son acte de profession. Mais Concet a-t-il quitté Cuissy à ce moment-là, ou plus tard, sans doute lorsque l'abbé et ses compagnons se sont retirés à Trucy (quelle date exacte? Probablement,

¹⁰ Laon, AD Aisne, Q 865, f. 100 v°.

¹¹ Tous mes remerciements vont au R.P. Marie-Jérôme du Halgouët, OCSO, archiviste de cette abbaye, qui a toujours facilité l'accès aux archives de Melleray. On pourra aussi recourir aux articles qu'il a fait paraître dans la revue *Cîteaux*, sous le titre de «Pierres d'attente pour l'histoire de Cîteaux au XIX^e siècle», spécialement t. 19, 1968, p. 74 et suivantes (dont note 8, p. 75-76, sur Concet).

au plus tard, septembre 1791?). Il se rend à Reims où il est «prêtre habitué», du moins si l'on en croit l'abbé Bouchez¹². Son passeport est du 14 septembre 1792, ce qui veut dire qu'il s'est déporté volontairement, pour ne pas avoir à prêter le serment de Liberté-Egalité, qui lui aurait pourtant assuré un traitement de la Nation.

Est-il allé à Liège, comme le disait son passeport? Où va-t-il ensuite? Il entre, sans doute en janvier 1793, à l'abbaye de la Valsainte, en Suisse, où dom de Lestrangé a regroupé des religieux de la Grande Trappe (et d'ailleurs, et même d'autres familles monastiques, Concet en est la preuve...) qui voulaient reprendre ou continuer la vie religieuse. Sous le nom de frère Dosithée, il fait profession à la Valsainte le 6 mars 1794, avec deux prêtres émigrés français comme témoins. Il a donc dû prendre l'habit cistercien vers janvier-février 1793. Mais peu après, il est désigné pour la fondation que dom de Lestrangé va tenter en Angleterre: Lulworth. C'est aussi l'époque où dom de Lestrangé est tellement critiqué pour les excessives pénitences dont il a chargé la vie des religieux de ses fondations, qu'il est conduit à demander à tous ses religieux une formule d'attachement total et inconditionnel à ces règlements. Le texte écrit par Jean-Baptiste Laurent Concet, *alias* frère Dosithée, a été conservé. L'enthousiasme pour ces macérations paraît patent, de même que la profondeur de sa vie religieuse (même si certains termes choquent maintenant nos manières de voir et de penser).

«Déclaration de frère Dosithée.

«Pour la plus grande gloire de Dieu. Je soussigné déclare que je ne saurois trop m'étonner et remercier la divine Providence de ce qu'étant le plus grand pécheur de l'univers et le dernier des hommes, elle ait bien voulu m'appeler à un état où je trouve tant de moyens non seulement de pouvoir me sanctifier en suivant les voies que nous ont tracées tant les Pères des Déserts que nos Pères de Cîteaux, mais même où j'éprouve constamment une joie et un contentement qu'il me seroit impossible d'exprimer par mes paroles. Je voudrais que tous les hommes pussent goûter comme moi combien le joug du Seigneur est doux et son fardeau léger, qu'un jour passé dans son tabernacle en vaut des millions passés sous la tente des pécheurs, que l'union des coeurs, la vraie charité qui règne [*sic*] parmi nous, peut seule [*resic*] faire le bonheur sur la terre et en faire un Paradis anticipé. Elle adoucit aussi merveilleusement toutes les peines de la vie et nous fait trouver un bonheur inexprimable dans les austérités et les souffrances. Non seulement je ne trouve pas que la Réforme de la Val-Sainte puisse être blâmée, mais je me félicite tous les jours de l'avoir embrassée et je ne

¹² Abbé Emile BOUCHEZ, *Le clergé du pays rémois...*, Reims, 1913, in-8°, p. 426.

voudrais pas en voir un seul article retranché. C'est ce que je suis prêt de signer de mon propre sang.

[signé:] F. Dosithée, prêtre, religieux de la Val-Sainte en Angleterre.»

Nous perdons la trace du frère Dosithée pendant environ vingt ans, on ne sait comment il a supporté la vie religieuse en Angleterre, mais vers 1812-1814, il semble ne pas se bien porter ni se comporter. C'est ce qui ressort d'une lettre de son abbé à dom de Lestrangle:

«... Il n'y a qu'un prêtre, un ancien religieux français, fr. Dosithée, une pauvre tête et une mauvaise tête, qui me donne de la peine. Mais il a trouvé en moi un homme plus ferme qu'il est obstiné et je le tiens en bride. Il faut des croix partout...»

On ne sait ensuite pratiquement plus rien sur ce religieux. En 1817, sa communauté revient en France, et vient occuper une ancienne abbaye cistercienne, Notre-Dame de Melleray. Bien que le fr. Dosithée soit signalé parmi les religieux, on n'entend plus du tout parler de lui, jusqu'à son décès survenu à Melleray le 30 octobre 1823. Ce silence absolu à son sujet est d'autant plus intrigant, que le fr. Concet était prêtre alors que la communauté en comptait peu, ancien religieux donc *a priori* mieux formé, et enfin français alors que la communauté revenue à Melleray avait recruté, durant son séjour en Angleterre, un certain nombre de religieux d'origine anglo-saxonne.

Anne César François DELATTRE nous est toujours aussi inconnu, ou à peu près. La municipalité de Laon inscrit sur la liste des ecclésiastiques pensionnés par elle, année 1791, et pour la somme de 900 £: Delastre, ex-religieux de Cuissy¹³. Après?

Sur François DEMONGEOT, une seule indication nouvelle, et encore! Il semble qu'il vivait encore en 1817, car il figure sur l'*Etat des pensionnaires... sur le Trésor royal...*¹⁴ publié cette année-là. Mais cet *Etat* est

¹³ Laon, AD Aisne, SRL 102.

¹⁴ *Etat des pensionnaires sur le Trésor royal...*, Paris, 1817, in-4°.

N.B. Au début de la Restauration, le Trésor royal essaya de connaître, le plus exactement possible, les personnes (anciens prêtres, religieux, religieuses, émigrés), à qui les régimes politiques le précédant, avaient accordé une pension. Il fit imprimer cet *Etat...* en 30 volumes in-4°, classement alphabétique par patronyme des pensionnés. Il n'y a pas d'étude récente sur la manière dont cet *Etat...* a été rédigé, et quelles en ont été les sources. Il est notoirement fautif. Rien que pour les religieux prémontrés, il contient trois noms de prémontrés décédés depuis cinq, quatre et deux ans. J'ai utilisé l'exemplaire de la Bibliothèque nationale de France, coté: Lf 158/ 48.

parfois très fautif et ne doit être utilisé qu'avec précautions. Et l'on n'indique pas le lieu de sa résidence, ce qui n'arrange rien pour les recherches!

Pas de renseignements nouveaux concernant M.L. FRIANT.

Pierre GODY est assurément décédé à Amel le 7 août 1807, ce qui est inscrit sur les registres de cette commune de la Meuse. Le nécrologe diocésain de Nancy¹⁵ se contente d'indiquer l'année du décès, 1807, mais donne au défunt les prénoms de: Pierre Grégoire, le second de ceux-ci, Grégoire, n'est pas indiqué dans l'acte de décès.

La date de décès du diacre presqu'aveugle, Jean-Baptiste GOULET, ne sera sans doute jamais connue avec une précision exacte. Les registres de Château-Porcien, bourg où il demeurerait, ne commencent qu'en 1840. Une liste des décès du clergé des Ardennes (les Ardennes ont fait partie du diocèse de Metz jusqu'en 1822) mentionne en 1819 le décès de J.-B. Goulet, diacre, mais sans lieu [selon toute vraisemblance, Château-Porcien], ni sans date exacte! Le prêtre inscrit juste avant lui est décédé le 26 mai, et celui qui est inscrit juste après lui est décédé le 19 juillet 1819. Il faudra sans doute nous contenter de cette approximation¹⁶.

Avec Etienne JUSTINE, il y a beaucoup plus de certitudes. Né sur la paroisse de l'abbaye de Chaumont-la-Piscine, après avoir fait profession à Saint-Paul de Verdun, on peut dire qu'il aura été un fidèle de Cuissy, puisqu'il semble bien y avoir été envoyé pour son cours d'études après sa profession, en 1760... et qu'il est mort à Geny en 1806.

Les registres des assemblées révolutionnaires locales, entre autres les registres du district de Laon, nous montrent en 1791 un curé constitutionnel veillant avec soin à son minimum vital. Le 21 février 1791, le district examine la demande d'Etienne Justine, concernant le jardin dont sa maison curiale est dépourvue. Il sollicite l'octroi, ce qui est fixé par les textes en vigueur, d'un demi-arpent (soit cinquante verges) de terrain national, qui lui tiendrait lieu de ce jardin curial. Le district lui accorde deux pièces de terre dépendant de la cy-devant cure de Geny et Pargnan, soit 53 verges et une demie verge. Et comme la Nation est généreuse, le district de Laon au nom de celle-ci, décide qu'Etienne Justine n'aura pas à

¹⁵ Villers-lès-Nancy, Ancien Grand Séminaire, mss., MB 42.

¹⁶ Saint-Julien-lès-Metz, AD Moselle, dépôt évêché de Metz, 29 J 256.

payer les 3 verges et demie de trop¹⁷! Selon toute vraisemblance, E. Justine, qui desservait cette paroisse depuis près de vingt ans, savait parfaitement ce qu'étaient ces deux pièces de terre, et peut-être les cultivait-il déjà, ou les faisait-il déjà cultiver, depuis un certain temps.

Quelques mois plus tard vient l'examen par le même district des comptes d'Etienne Justine pour 1790, ce qui déterminera son traitement de curé constitutionnel pour 1791 et la suite. Le prieur-curé a signalé, pour 1790,

comme recettes	1028 £
et pour dépenses	433 £ 2 s. 3 d.
soit un excédent de	587 £ 17 s. 2 d.

Comme la Nation a fixé à 1200 £ le traitement des curés constitutionnels des petites communes, elle va lui verser, pour complément afin d'atteindre ces 1200 £, une somme

de	612 £ 8 s. 3 d.
----	-----------------

On voit que les curés de paroisse ont gagné, si l'on ose dire, à soutenir la plus merveilleuse des Révolutions, puisque leur traitement (il est vrai payé en assignats), est maintenant de 1200 £, alors que dans les dernières années de l'Ancien Régime, Louis XVI avait fixé la portion congrüe à 700 £.

Les demandes du père Etienne Justine vont encore retenir plusieurs fois l'attention du district de Laon¹⁸. Dans sa séance du 28 septembre 1791, le directoire de l'administration du district de Laon avait fait droit à une supplique du père Justine: celui-ci rappelait qu'il desservait Geny et Pargnan depuis dix-neuf ans, qu'il y avait 52 feux dans l'une et 73 dans l'autre, et que, comme il était de mauvaise santé, il avait des difficultés pour assurer ce desservice. Comme le district de Laon était large et généreux, il était d'avis de donner au requérant un supplément de traitement de 300 £. Mais une telle décision devait être soumise à l'accord de l'instance supérieure, le directoire de l'administration du département de l'Aisne, séant lui aussi à Laon. Et celui-ci, le 8 octobre, demande des explications:

- il faut savoir si de tout temps Pargnan n'a pas été annexé à Geny «auquel cas il [*Justine*] n'a accepté de les desservir que sous tous les risques et évènements et difficultés des chemins»;
- on fera droit à la requête de Justine si l'une de ces paroisses n'est pas de droit et n'a jamais été la succursale de l'autre;

¹⁷ Laon, AD Aisne, Q 490, f. 64.

¹⁸ *Ibid.*, *id.*, f. 432 v° et 516 v°.

– si le demandeur est impotent ou aveugle, il doit demander un vicaire ou se retirer avec la pension.

Les explications d'Etienne Justine ne satisfirent pas le directoire du Département. Le 28 décembre 1791, le directoire du District enregistra l'avis du directoire du Département sur cette affaire: au vu des explications d'E. Justine, qui avait dit avoir eu des dimes à Geny, à Pargnan, et même à Oeuilly, le Département avait tranché: il n'y avait pas lieu à délibérer.

A propos du convers N.H. LANNOIS, on prêtera attention à une mention, malheureusement imprécise, de l'*Etat... du personnel... du clergé de Soissons*¹⁹, qui déclare que ce frère s'était retiré à Trucy, et qu'il était assermenté. C'est là que l'on voudrait des précisions. De quel serment s'agit-il? A quelle date l'avait-il prêté? Ce n'est pas le serment à la Constitution civile du clergé, puisque seuls y étaient soumis ceux qui avaient charge d'âmes. Vraisemblablement, il doit pouvoir s'agir du serment de Liberté-Egalité, dit «petit serment», à la prestation duquel serment était lié le versement de la pension ecclésiastique que l'Etat s'engageait à verser.

On retrouve Hubert LATARCHE, non immédiatement après son départ de Cuissy, mais seulement en 1794. En l'an II, il est vicaire à Saint-Remy (Meuse actuelle)²⁰. Il abdique le 12 floréal an II, 1er mai 1794, et décède à Saint-Mihiel, au domicile du citoyen Digout, rue Basse, section du Bourg, le 7 thermidor an II, 15 juillet 1794. Parmi les personnes qui déclarent ce décès, figure son frère, Joseph Latarche, meunier à Mouilly. Au sujet d'Hubert Latarche, cf. l'abbé Gaillemine²¹.

A propos de J.-B. LECLERC, on fera la même remarque, qu'à propos du frère Lannois (cf. *supra*); s'il est dit assermenté, de quel serment s'agit-il? Procureur de Cuissy, il n'avait pas charge d'âme. Donc il ne s'agit vraisemblablement pas du serment à la Constitution civile du clergé, puisqu'il n'a pas de cure, ni reçu une cure à gouverner. Il est probable qu'il s'agit du «petit serment», qui permettait de recevoir une pension, et que ce serment lui a permis effectivement de traverser la Révolution dans sa

¹⁹ Soissons, Archives de l'évêché, *Etat... du personnel...*, t. 1er, f. 526, n° 2049.

²⁰ Bar-le-duc, AD Meuse, L 1479.

²¹ Abbé André GAILLEMIN, *op. cit.*, fasc. II, n° 1488.

famille, à La Hérie, canton de Hirson. Il sera titulaire de cette cure sous le régime du Concordat.

Peu de renseignements nouveaux sur François LOUIS²², qui est effectivement décédé à Rethel le 23 décembre 1822.

Jean François MINEL, dernier survivant de la colonie norbertine transplantée à Trucy, après avoir été succursaliste de cette paroisse de 1822 à 1832, a droit à quelques notations dans la *Semaine du Vermandois* de 1860²³. C'est bien de J.F. Minel dont parle L'Ecuy dans une lettre à F. Collinet²⁴, car son frère aîné, Pierre Minel, était décédé depuis 1814. J.F. Minel avait reçu une de ses soeurs, Marie Françoise Minel, veuve de Pierre Garnier, qui mourut à Trucy en 1821. Selon l'état-civil, la déclaration du décès est faite par: Jean François Minel, frère de la défunte, avec qui elle demeurait.

Jean Baptiste Félix NARAT, dont le père était tissier en toile (d'après son acte de baptême), présente toujours dans sa biographie un «trou» de plus de trente ans, de 1792 où il se fixe à Andelot, à 1826 où on le retrouve dans la Meuse, à Fresnes. Il est décédé à Verdun 16 septembre 1841.

Sur Michel NOEL, nous avons plus de renseignements. Un état du 19 thermidor an II, 6 août 1794, pour le district de Rethel, dit à son propos: «a quitté la Neuville en frimaire [an II, novembre-décembre 1793]»²⁵, et précise qu'il est abdicataire.

On le retrouve ensuite à Muzeray, canton d'Arrancy, Meuse, où il est qualifié de: manouvrier. Le 17 vendémiaire an III, 8 octobre 1794, à Muzeray, âgé de 48 ans, il épouse une jeune personne de 34 ans, Cathe-

²² Bien que décédé à Rethel, François Louis avait été enterré à Sery, canton de Novion Porcien (Aisne), parce qu'un de ses neveux, l'abbé Bertin, était curé de Sery en 1822. Sur sa tombe, on pouvait lire l'inscription disant que le P. Louis avait passé dix années d'exil pour la foi, trente années de souffrances cruelles, et quatre-vingt-deux années d'innocence et de vertu. Le portrait du P. Louis était en 1909 au presbytère de Sery. Il ne serait pas inutile de partir, là aussi, à la recherche de ce portrait, s'il existe encore... Voir l'article de JADART, «Le village de Sery...», paru en 1909 dans les *Annales retheloises*..., et en tiré-à-part, spécialement à la p. 5.

²³ *Semaine du Vermandois* de 1860, p. 280.

²⁴ Berthe RAVARY, *Prémontré dans la tourmente révolutionnaire. La vie de J.-B. L'Ecuy, dernier Abbé Général des Prémontrés en France (1740-1834)*, Paris, 1955, p. 257.

²⁵ Charleville-Mézières, AD Ardennes, 2 J 154/1, et, *ibid.*, 13 J 12.

rine Collin, native de Loupy. Il en aura au moins trois enfants, tous les trois décédés en bas âge.

Il décède à Muzeray le 21 octobre 1809, et son acte de décès le qualifie de «pensionnaire ecclésiastique du gouvernement», mais ne le dit ni marié, ni veuf... On ne parle aucunement de son épouse dans son acte de décès, et les tables décennales de Muzeray ne parlent ni du décès de Catherine Collin, ni d'un éventuel divorce de celle-ci et de Michel Noel.

Pas beaucoup de renseignements nouveaux sur Pierre NOEL, le dernier prieur-curé de Dizy-le-gros. Son acte de baptême, en 1713, le dit fils légitime de François et de Jeanne Martin. Son parrain, Léger Noel, signe, et fort bien, mais sa marraine déclare ne savoir signer. L'examen des registres de l'administration nouvelle nous apporte un renseignement sur l'état de la paroisse de Dizy à la fin de l'Ancien Régime. Cette petite paroisse disposait d'une petite école pour l'instruction des jeunes filles. La commune de Dizy réclame que l'administration paye maintenant la pension des deux religieuses qui tiennent cette école. L'administration décide que sur la vente de Cuissy on donnera par provision une somme de 400 £, par quartier, et avec justificatifs²⁶.

Pour François Etienne QUENTIN, on a un placard annonçant son décès, 4 novembre 1839²⁷.

A propos de Gilles RICHARD, vieillard reçu par l'abbé «par pitié et pure charité quoique son bénéfice ne dépende pas de sa maison...», on a maintenant quelques renseignements supplémentaires. Il serait né sans doute autour de 1705-1710. Il fit probablement profession vers 1727 ou 28 (mais où?), car on le voit renouveler ses vœux à Justemont le 1er janvier 1729²⁸. Le chapitre de 1730 l'envoie à Mureau et l'autorise à recevoir le diaconat²⁹. On le retrouve, diacre, à Cuissy, où il signe un acte capitulaire le 18 février 1732³⁰. Où reçut-il la prêtrise? On ne sait. Renvoyé à Mureau: le chapitre de 1736 l'envoie de Mureau à Justemont comme professeur³¹.

²⁶ Laon, AD Aisne, Q 490, f. 72 v°.

²⁷ Bar-le-duc, AD Meuse, 11 F 95 pièce 20.

²⁸ Saint-Julien-lès-Metz, AD Moselle, H 995.

²⁹ Epinal, AD Vosges, XX H 10, f. 38.

³⁰ Laon, AD Aisne, H 865.

³¹ Epinal, AD Vosges, XX H 10, f. 42.

et il y renouvelle ses vœux le 1er janvier 1737³². On le trouve ensuite prieur-curé de Chaumont-Porcien, première signature 5 juillet 1740, dernière signature 19 septembre 1745, puis il est prieur-curé de Rocquigny du 9 février 1746 à sa résignation le 27 août 1749³³.

Sa biographie présente alors un «blanc» de plus de quarante ans, et on n'entend plus parler de lui, jusqu'au printemps de 1790, où, vieil et sénile, il est à Cuissy. Peut-être avait-t-il été pourvu d'une cure non prémontrée?

L'abbé l'emmena avec lui à Trucy, et c'est là qu'il décéda. Au registre d'état-civil de Trucy, on lit, au 24 octobre 1791:

«a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi François Minel, prêtre, dem[euran]t chez M. Flamin aussi habitant de cette paroisse, du consentement de M. Dufлот curé [constitutionnel] du lieu, le corps de Gilles Richard, prêtre, âgé d'environ 90 ans, décédé chez ledit sr. Flamin, à laquelle inhumation ont assisté lesdits srs Flamin, et Dufлот curé, M. Desnoyer curé de Chevigny, M. Paqueron son pens[ion]naire³⁴, M. Wadelin-court prêtre habitant cette paroisse, M. Moutoir [ou Montois?] maire de ce lieu et autres amis du défunt.»

L'exemple de P.A. TAILLARD, dernier prieur-curé d'Oeuilly, nous montre une fois encore comment la nouvelle administration, née de la Révolution, a dû s'occuper des affaires purement temporelles des ecclésiastiques. Par deux fois en 1791³⁵, il est question des comptes du père Taillard devant l'administration du district de Laon. Ce dernier, dans sa séance du 21 février 1791, enregistre la demande du père Taillard de recevoir son traitement de 1790, mais le District ne veut pas liquider ce traitement sans avoir eu en mains les comptes précis du prieur-curé pour cette année-là 1790. Ceci ne se fera qu'au cours de la séance du 1er août 1791, les comptes du prieur-curé d'Oeuilly sont apurés, et comme il n'a pas eu en 1790 les 1200 £ qu'il aurait dû avoir, le District lui fait compter une somme de 779 £ 17 s. 7 d. comme complément de ce qu'il a déjà perçu.

³² Voir note 28.

³³ Charleville-Mézières, AD Ardennes, 2 J 153.

³⁴ Parmi «les amis du défunt» qui signent l'acte de la sépulture de Gilles Richard, figure un Clément Paqueron. Selon toute vraisemblance, il s'agit d'un prémontré réformé, né à Joinville (Haute-Marne actuelle) le 2 décembre 1735, profès à Saint-Paul de Verdun le 8 mai 1757 (Verdun, Archives municipales, GG 70, liasse V), envoyé de Mureau à Cuissy par le chapitre de 1768 (Epinal, AD Vosges, XX H 10, f. 47), qu'on retrouve en 1790 conventuel de Séry. On voit qu'en octobre 1791, il était retiré chez M. Desnoyer, curé [sans doute constitutionnel] de Chevreigny. On n'a de nouveaux renseignements le concernant qu'en 1799, puis 1802, où il est dans son pays natal de Joinville.

³⁵ Laon, AD Aisne, Q 490, f. 64 v°, f. 338.

L'année suivante, P.A. Taillard s'adresse à nouveau au district de Laon: depuis Reims, où il se trouve maintenant, il fait demander par son fondé de procuration (qui porte un nom que l'on pourrait dire, de prédestiné: il s'appelle le sieur Dieu!) qu'on lui donne ce qui lui revient. Il est demeuré comme fonctionnaire jusqu'au 1er mai 1791, on lui doit donc quatre mois de salaire sur le pied de 1200 £ par an. Depuis qu'il s'est retiré, il lui est échue deux quartiers et deux mois de son traitement à 500 £ comme pensionnaire de la Nation. De plus, il demande qu'on lui paye d'avance le trimestre de janvier de cette année 92. Le 23 mars 1792, le département de l'Aisne décide de lui faire payer 200 £ pour mars et avril 1791 en tant que curé, quant au reste, on le lui payera à raison de 500 £ par an³⁶.

D'après l'état civil de Reims, P.A. Taillard est bien décédé rue Neuve, en cette ville, le 8 vendémiaire an III, 29 septembre 1794.

Les affaires de Jean VENATY, conventuel de Cuissy et vicaire perpétuel de la Ville-au-bois lès Dizy-le-gros, réclament tout autant l'attention du district de Laon, d'autant que ce religieux, d'abord jureur, avait rétracté son serment à la Constitution civile du clergé dès avant le 21 mars 1791 [donc avant-même que l'on ait connaissance des deux brefs de Pie VI condamnant la Constitution civile]³⁷, puis repris l'exercice du culte, demandé sa pleine pension de religieux plus la moitié de son traitement de vicaire, réclamé un supplément pour services rendus à la paroisse de Dizy-le-gros³⁸.

On sait que Jean Venaty mourut, déporté en Guyane, à Conanama en brumaire an VII (octobre 1798)³⁹.

Pierre VERJUS, au 18 juillet 1791, avait déclaré se retirer à Mouzon chez un nommé Joseph Fortier⁴⁰. Mais il aurait ensuite émigré, et, en 1794, le père Henry, prieur claustral de Ressons signale, dans son *Journal de voyage de déportation*, que Verjus est placé chez un Sieur Oterpoel, maître de poste et aubergiste de Herzbrock, près de Clarholz, où il l'aurait

³⁶ *Ibid.*, Q 491, f. 55 v°.

³⁷ *Ibid.*, Q 490, f. 64 v° et f. 338.

³⁸ *Ibid.*, *id.*, f. 103 v°, f. 322, et f. 475, et Q 491, f. 92.

³⁹ Xavier LAVAGNE D'ORTIGUE, «Mort violente, exil, déportation, ou: prémontrés français victimes de la Révolution (1791-1799)», dans: *Analecta Praemonstratensia*, t. 68, 1992, p. 296.

⁴⁰ Charleville-Mézières, AD Ardennes, 13 J 12.

rencontré⁴¹. P. Verjus rentra en France vers 1800-1802?, et il figure au registre des prêtres à qui l'évêque concordataire de Metz a délivré un certificat de communion, à la date du 30 fructidor an X, 17 septembre 1803: «Pierre Verjus, retiré à Mouzon»⁴². Il n'y a plus de registres d'état-civil pour Givry, seulement des tables décennales, qui corroborent sa date de décès en cette dernière commune: 30 juillet 1819.

Jean-Baptiste WADELINCOURT était certainement ce que l'on peut appeler un religieux plein d'avenir: prêtre à 24 ans et six mois, on le retrouve, moins de dix-huit mois plus tard, prieur claustral de Cuissy et il sera le dernier d'une longue série. Retiré à Trucy avec son abbé et quelques religieux, il prêterait sans doute le serment de Liberté-Egalité, ce qui lui assura le paiement de sa pension. Mais encore une fois, à quelle date a-t-il donc prêté ce serment? *L'Etat du personnel... du clergé de... Soissons*⁴³, comme pour tant d'autres, le dit assermenté, mais sans en dire plus, et sans dire à quelle date! Or si le serment à la Constitution civile a été condamné (tardivement) par Rome, il n'en est pas de même du «petit serment», ou serment de Liberté-Egalité, à l'automne de 1792 (que même M. Emery, supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice, ne réprouvait pas).

Après la grande vague de la Terreur, on le sait, c'est lui qui reprendra l'exercice public du culte à Trucy. Au Concordat, il sera le succursaliste de Lierval, puis de Trucy, où il décèdera en 1814.

Lorsque commence la Révolution, la communauté de Cuissy comprend donc 17 conventuels, dont l'abbé régulier, un religieux octogénaire retombé en enfance, un diacre «*caecus caecutiens*» et un frère convers. Six prieurs-curés, dont deux plus que septuagénaires (Pierre Noel et Pierre Alexis Taillard) et un vicaire perpétuel, assurent le desservice des prieurés-cures et des annexes.

Si l'on reprend les biographies des derniers religieux de Cuissy, on ne peut qu'être frappé par deux faits, qui donnent un caractère d'exception

⁴¹ Jean-Baptiste HENRY, *Tagebuch der Verbannungsreise (1792-1802). Aufzeichnungen des Abbé Henry über die Französische Revolution, sein Exil und seinen Aufenthalt in Westfalen*, édition et traduction de Bernward KRÖGER, (Veröffentlichungen der Historischen Kommission für Westfalen, t. XIX; Westfälische Briefwechsel und Denkwürdigkeiten, t. 10), Münster, 2006, p. 214-217; voir également p. 222-223.

⁴² Saint-Julien-lès-Metz, AD Moselle, dépôt évêché de Metz, 29 J 601.

⁴³ Soissons, Archives de l'évêché, *Etat... du personnel...*, t. 1er, f. 1128, n° 4041.

à cette maison, parmi toutes les abbayes et résidences prémontrées françaises de 1790.

D'abord, la manière dont quelques religieux «se replient» à Trucy, évidemment pour y continuer, *pro posse*, la vie religieuse. On voudrait en savoir plus sur cette crypto-communauté; et d'abord, combien de religieux? A l'état-civil de Trucy on trouve aussi le décès en 1811, de Jean Thomas, prémontré: c'est le dernier prieur claustral de Chaumont-la-piscine. Mais à quelle époque est-il venu vivre à Trucy?⁴⁴

Quelle vie religieuse dans cette crypto-communauté? Dit-on, au moins partiellement, l'office en commun? Quelles observances?

Ensuite, le domaine matériel: quels bâtiments? Quel statut (location, ou acquisition des bâtiments, ou don gracieux d'amis)? De quoi vit-on? Des très faibles pensions versées par l'Etat... quand elles sont versées? Des légumes d'un éventuel jardin? Des quelques volatiles d'une éventuelle basse-cour? De dons en nature des paroissiens de Trucy et de Lierval?

Par ailleurs, les relations avec le curé constitutionnel de Trucy ont l'air assez bonnes, en octobre 1791 au moment des obsèques du père Gilles Richard. Mais ces relations ont-elles continué, et combien de temps? On voit ensuite des anciens religieux (Wadelaincourt, puis Minel) assurer le culte catholique dans ce village. Mais, après le Concordat, avaient-ils un presbytère? Celui-ci n'était-il que la maison où tous les religieux avaient vécu? Quant aux relations avec les bonnes gens de Trucy au cours de la Révolution, on en ignore tout, sauf à noter que si Wadelaincourt reprend l'exercice du culte lors de l'accalmie de 1795, c'est bien à la demande des paroissiens.

D'autre part, un des religieux, Concet, est devenu trappiste dans la branche extra-dure de dom de Lestrange. Je l'ai écrit plus haut, je ne connais pas d'autre prémontré français de 1790 qui l'ait imité.

Ces deux faits additionnés (Trucy, qui a reçu au moins un autre prémontré qui n'était pas à Cuissy en 1790-91, et trappe de la Valsainte et ses suivantes), ne peuvent-ils pas signifier que Cuissy était une communauté fervente, retirée, et que ses membres, au-delà des conditions légales que la Révolution créait, et tout en y satisfaisant⁴⁵, voulaient continuer

⁴⁴ Au 27 mars 1811, décès de Jean Thomas, prêtre. Voir ci-après annexe sur Jean Thomas.

⁴⁵ On a vu, *supra*, que, le 24 février 1791, l'abbé Flamin, en tant que «supérieur de la maison de Cuissy», avait remis au fr. Concet une copie de son acte de profession. Ce titre de: supérieur, correspondait à une des nouvelles dispositions légales concernant les maisons religieuses. On le sait, toutes ces maisons étaient légalement supprimées. Mais

une telle vie, selon leurs possibilités? Les déclarations de la plupart des conventuels lors de l'inventaire de mai 1790, vont également dans ce même sens.

Des religieux, devant la rigueur des temps, ont préféré s'exiler, surtout à l'automne de 1792. C'est le cas, bien sûr, de Concet. Mais c'est aussi celui de Berton, de Bigot, de Friant, de Gody, de Verjus, du prieur-curé de Son, Louis, et, selon toute vraisemblance, de Narat. Certains d'entre eux ont trouvé asile dans des abbayes outre-Rhin.

Deux seulement (trois si l'on ajoute, à cause de ses nombreux attermoissements, le père Venaty), sont entrés dans le clergé constitutionnel, Latarche décédant presque tout de suite, Michel Noel étant le seul de l'ancienne communauté de Cuissy à se marier. Quant à Venaty, on le sait, il finit par être déporté, et mourut à Conanama.

La plupart des survivants a fait partie du clergé concordataire.

Faut-il écrire: ces vies, quels romans?

Annexe: Jean THOMAS

Ce prémontré de l'antique rigueur est assez peu connu. Voici, à son propos, ce que l'on peut savoir à l'heure actuelle.

Jean Thomas, fils de Thomas Thomas et de Claudine Fagot, est né, le 15 janvier 1736 (ceci d'après son acte de décès) à Meix devant Virton au diocèse de Trèves (actuellement Belgique, province de Luxembourg). Nous ignorons tout de sa famille, de ses études.

Il entre au noviciat de Saint-Paul de Verdun à vingt ans, et prend l'habit le 21 juillet 1756, y fait profession le 1er mai 1758 à 22 ans et trois mois⁴⁶. On le trouve, religieux de Cuissy, lors du diaconat qu'il reçoit à Laon le 24 septembre 1763⁴⁷. Il est encore à Cuissy à l'automne de la même année, y signant un acte capitulaire le 26 novembre⁴⁸.

comme tous les ci-devant religieux n'étaient pas encore partis, ou comme certaines d'entre elles allaient être des maisons de réunion, les religieux étaient priés de s'élire un supérieur. Dans beaucoup de maisons religieuses, le supérieur de la maison supprimée, ici le père Flamin, devint ainsi le nouveau supérieur (on n'ose pas écrire: le supérieur révolutionnaire). Pas pour longtemps, puisque, au cours du printemps et de l'été 91, certains religieux se retirèrent dans leur famille, et sans doute cinq d'entre eux gagnèrent Trucy!

⁴⁶ Verdun, Archives municipales, GG 70, liasse IV, liasse V.

⁴⁷ Laon, AD Aisne, G 2492.

⁴⁸ *Ibid.*, H 863.

Sa biographie présente alors un «blanc» de plus de seize ans⁴⁹, on ne le retrouve qu'en 1790. Sur la liste des religieux de l'observance réformée, envoyée le 6 avril 1790 au Comité ecclésiastique de l'Assemblée Nationale Constituante par Dominique Baudot (prieur claustral d'Etival et vicaire général de cette observance), il est signalé comme prieur claustral de Chaumont-la-piscine, âgé de cinquante quatre ans⁵⁰.

Après la vente du mobilier de son abbaye⁵¹, en compagnie du procureur de son abbaye, Nicolas Oudinot, il va s'établir à Cumières, canton d'Auvillers, district d'Epernay, département de la Marne. Et, depuis Cumières, il réclame au district de Rethel (dans lequel était situé Chaumont), le 8 juillet 1791, le paiement de sa pension⁵².

Combien de temps resta-t-il à Cumières, je n'ai pu trouver de pièces d'archives qui le disent avec sûreté. Mais il semble que le père Oudinot était dès 1795 à Vanault-les-dames⁵³, où à cette époque il déclara reprendre l'exercice du culte: on peut hasarder que c'est peut-être à ce moment-là, que Jean Thomas gagna Trucy? On ne sait pas,... d'autant plus que le chanoine Millard déclare⁵⁴, mais sans donner de références, que Jean Thomas était à Cumières en 1797!

Mais il gagna Trucy, donc, peut-être et jusqu'à preuve du contraire, vers ces années du Directoire. Et il n'arriva pas les mains vides... Selon

⁴⁹ On pourrait évidemment penser que le Jean Thomas dont il s'agit ici, est celui qui était prieur claustral de Marcheroux au moment du chapitre national de 1770, mais celui-ci mourut supérieur du Calvaire de Charleville, le 5 mars 1779 (ceci d'après le billet du chapitre de 1779). Toutefois, le Jean Thomas qui nous intéresse ici, prêtre des Quatre-Temps de décembre 1763 au plus tôt, et sans doute prêtre seulement en 1764, aurait été bien jeune pour être prieur claustral de Marcheroux en 1770; même si Marcheroux est une très petite abbaye.

Le prieur de Marcheroux puis supérieur de Charleville, né à Olizy la Ferté (Ardennes actuelles), avait fait profession à Saint-Paul de Verdun le 18 mai 1737 (même référence qu'à la note 46 *supra*, liasse I) et sa vie nous est pratiquement complètement inconnue. Il a donc environ vingt ans de plus que le dernier prieur claustral de Chaumont-la-piscine.

⁵⁰ Paris, Archives nationales, D XIX/ 12, liasse 170.

⁵¹ Charleville-Mézières, AD Ardennes, Q 528.

⁵² *Ibid.*, 1 J 128 (8); 2 J 154/ 9; 2 J 154/ 7, f. 625; et Châlons-Champagne, AD Marne, 1 L 1276, au 8 juillet 1791.

⁵³ Vanault-les-dames, ancien prieuré-cure de Saint-Paul de Verdun, sis dans le département actuel de la Marne, avait eu pour dernier prieur-curé, avant la Révolution, le père Fauconnier. Celui-ci, déjà septuagénaire, se retira dans la région de Longwy, son pays natal, lors de la Terreur déchristianisatrice, et ne revint plus dans la Marne. Le père Oudinot vint, sans doute en 1795, à Vanault-les-dames. C'est du moins l'opinion du chanoine MILLARD, *Clergé du diocèse de Châlons-sur-Marne sous la Révolution*, Châlons, 1903, t. 1er, p. 335, et t. 3, p. 85.

⁵⁴ *Id.*, *op. cit.*, t. 1er, p. 335.

toute vraisemblance, il était parti de Chaumont avec un certain nombre de manuscrits concernant son abbaye. Il a dû les emporter à Trucy, et les légua à Jean-François Minel. Ce dernier les légua à son tour à un ecclésiastique, qui les remit au séminaire de Reims, d'où, lors de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905-06, ils ont été déposés à la bibliothèque municipale de Reims: ils y sont toujours, heureusement, à la bibliothèque patrimoniale Carnegie de la ville de Reims.

Dans l'état-civil de Trucy, au 27 mars 1811, on trouve l'acte de décès de Jean Thomas: «prêtre, pensionnaire ecclésiastique, prieur de l'ordre des Prémontrés réformés, né le 15 janvier 1736..., propriétaire demeurant audit Trucy depuis plusieurs années⁵⁵». La déclaration du décès est faite par J.B. Wadelaincourt, desservant de Trucy, et J.F. Minel, «tous deux amis et confrères du défunt».

12 cours Sextius

Xavier LAVAGNE D'ORTIGUE

F-13100 Aix en Provence

⁵⁵ Souligné par moi.